COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Session des 27 et 28 septembre 2022

Métiers de la transition énergétique, mobilité cycliste, protection des écosystèmes et des sols sont les sujets forts portés par les Vert·e·s à la session à venir du Grand Conseil neuchâtelois. Portés sur le long terme, ces quatre sujets entrent pleinement en résonance avec l'actualité.

Fanny Gretillat défendra la motion VertPOP pour la promotion et le soutien des métiers de la transition énergétique. Alors que nous sommes confronté.e.s à une raréfaction de l'énergie, il est temps d'investir pleinement dans la formation professionnelle des métiers de demain. Notre société a un besoin impérieux en personnel qualifié dans l'isolation des bâtiments, dans le conseil aux économies d'énergie ou encore dans la pose de panneaux photovoltaïques. La réalisation de la stratégie énergétique 2050 passe par un engagement plus fort et déterminé de l'Etat !

Dans la même optique, la mobilité cycliste nécessite un investissement et un déploiement nettement plus marqué de l'Etat. L'important développement récent des vélos à assistance électrique demande de réviser le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable pour donner nettement davantage de place à la petite reine. En période de crise énergétique et climatique, favoriser les déplacements en vélo est une excellente voie à suivre pour réduire notre dépendance à l'étranger. La recommandation de **Marc Fatton** devrait donc donner le la pour une politique cycliste ambitieuse. Celui-ci interpellera d'ailleurs également le Conseil d'Etat sur la lutte contre le bruit des véhicules généré à dessein par des automobilistes peu scrupuleux.

La qualité des eaux et la capacité de charge des agroécosystèmes seront au cœur de quatre questions de **Cloé Dutoit**. Indépendamment du respect des normes en vigueur, la publication du projet d'agrandissement d'une porcherie aux Ponts-de-Martel suscite de nombreuses interrogations, particulièrement du point de vue de la capacité des sols à absorber les nouveaux volumes de lisier. De manière plus large, ce type de projet questionne le lien entre production animale et qualité des eaux. Il est en effet de moins en moins compréhensible de permettre de telles constructions dans des régions où la qualité de l'eau, notamment potable, ne peut être garantie.

La pollution des sols par des dioxines et des furanes aux abords des centrales d'incinération sera thématisée par **Juliette Grimm**. Face à son inquiétude sur la

qualité des sols des jardins potagers et des places de jeux, le Conseil d'Etat saura-t-il démontrer qu'il prend toutes les précautions nécessaires ?

Neuchâtel, le 23 septembre 2022